Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-213500945-20260409-260409_4-DE

MAIRIE DE DINGE

CANTON DE COMBOURG
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

Délibération n° : 260409_4
Classification ACTES : 7.2 Fiscalité
Objet : Fiscalité directe locale – Budget Primitif Commune - Vote des taux 2026.

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à vingt heures, les Membres composant le Conseil Municipal de DINGE (ILLE ET VILAINE), régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le trois avril 2026 conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de dix-huit à la Mairie, sous la présidence de Madame Annabelle QUENTEL, Maire.

PRESENTS : Annabelle QUENTEL Maire, Sami OSMANE, Françoise HAMONOU, Adrien NOEL Maires-Adjoints,
Corinne PORCHER, Thierry LEMARCHAND, Stéphane DEREDEC, Régis TANGUY, Béatrice TEPHAINE, Nathalie TRUET, Delphine GUTIERREZ, Adeline FORTIER, Hélène BOUNIOL, Anne LEFEUVRE, Fabrice QUEMERAIS, Vincent DAUNAY, Loeïz GARDAN, Camille LOPEZ, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de DIX-NEUF.

EXCUSÉ Hervé TESSIER a donné pouvoir à Mme Delphine GUTIERREZ

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DAUNAY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-29, L 2311-1 et suivants, L 2312-1 et suivants, L 2331-3,

Vu le Code Général des Impôts,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : DECIDE de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026, comme suit :
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 39,88%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 47,32%
- Taxe d'Habitation (TH) : 14,02%

ARTICLE 2 : CHARGE Madame la Maire :
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
La Maire